



14ème législature

Question N° : 70401	De Mme Aurélie Filippetti (Socialiste, républicain et citoyen - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > enseignement supérieur et recherche	Analyse > DGESIP. activité.
Question publiée au JO le : 02/12/2014 Réponse publiée au JO le : 24/03/2015 page : 2276 Date de changement d'attribution : 06/03/2015 Date de signalement : 10/03/2015		

Texte de la question

Mme Aurélie Filippetti interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'agents au sein de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), auxquels l'administration n'a ni fixé d'objectif professionnel, ni confié une quelconque activité professionnelle, par année depuis 2012.

Texte de la réponse

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle fixe des objectifs professionnels et précise les attentes en matière d'activité à l'ensemble de ses agents. Seuls un ou deux cas, tout à fait isolés, font exception à ce principe pour des raisons soit de santé, soit de refus de la part de l'agent. Depuis deux ans, la direction générale s'est tout entière mobilisée pour déterminer ses objectifs avec l'élaboration d'une feuille de route qui a mobilisé l'ensemble des équipes.